

M.R.B.C. – A.A.T.L. – D.U.
Monsieur François TIMMERMANS
Fonctionnaire délégué
Région de Bruxelles-Capitale
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : 19/pfd/402565
N/réf. : AVL/ah/WSP-2.110/s550
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : WOLUWE-SAINT-PIERRE. Avenue Roger Vandendriessche, 38. Demande de modifier l'affectation de l'immeuble de l'ambassade de la République du Kosovo. Dossier traité par Mme F. Vanderbecq.

Suite à votre courrier du 27 juillet 2011 sous référence, réceptionné le 10 août dernier, votre demande relative au point mentionné sous rubrique a été portée à l'ordre du jour de la séance de la C.R.M.S. du 17 août 2011.

Le dossier concerne un immeuble réalisé en 1913 selon les plans de l'architecte Ch. Patris. Il est situé dans la zone de protection du Palais Stoclet ainsi que dans la zone tampon délimitée par l'Unesco autour du bien dans le cadre de son inscription sur la liste du Patrimoine mondial. La demande concerne le changement d'affectation du bien en équipement d'intérêt collectif (ambassade). Elle n'implique aucune transformation majeure de l'immeuble.

Par conséquent, la Commission n'a pas traité la demande dans le détail **car elle constate que la réalisation du projet n'aura pas d'impact sur le bien classé**. Elle considère donc que la présente demande relève plus d'un examen urbanistique (respect du RRU et autres réglementations en vigueur) que patrimonial.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. VAN DESSEL
Vice-Président

c.c. à : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme I. Leroy)